



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°42-2017-099

PUBLIÉ LE 21 NOVEMBRE 2017

# Sommaire

## **42\_Préf\_Präfecture de la Loire**

42-2017-11-20-003 - SG 17-19 - 20 novembre 2017 (4 pages)

Page 3

42\_Préf\_Préfecture de la Loire

42-2017-11-20-003

SG 17-19 - 20 novembre 2017



PRÉFET DE LA LOIRE

**SERVICE DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

Bureau de la coordination administrative

Enregistré le 20 novembre 2017  
Sous le n° 17-19

**ARRETE PORTANT DELEGATION PERMANENTE DE SIGNATURE A  
MONSIEUR GERARD LACROIX, SECRETAIRE GENERAL  
DE LA PREFECTURE DE LA LOIRE**

**Le Préfet de la Loire**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 modifiée relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**VU** le décret du 31 janvier 2014 nommant Monsieur Gérard LACROIX, secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

**VU** le décret du 3 mars 2016 nommant Monsieur Evence RICHARD, préfet de la Loire ;

**VU** le décret du 19 mai 2016 nommant Monsieur Christian ABRARD, sous- préfet de Roanne ;

**VU** le décret du 13 juin 2016 nommant Monsieur Rémi RECIO, sous-préfet de Montbrison ;

**VU** l'ensemble des arrêtés ministériels portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

**VU** l'arrêté du 22 février 2017 portant organisation des services de la préfecture de la Loire ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

**ARRETE**

**Article 1er** : Délégation permanente est donnée à Monsieur Gérard LACROIX, secrétaire général de la préfecture de la Loire, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, documents et correspondances administratives et comptables relevant des attributions de l'État dans le département de la Loire à l'exclusion :

- des mesures concernant la défense nationale et celles concernant le maintien de l'ordre,
- des mesures de réquisition prises en application du code de la défense nationale,
- des décisions entraînées par l'exercice du pouvoir de substitution d'action à l'égard des collectivités décentralisées,
- des déclinatoires de compétences et arrêtés de conflit,
- des décisions de saisine du juge administratif dans le cadre du contrôle de légalité des actes administratifs et budgétaires des collectivités départementale et communales,
- des arrêtés d'admission ou réadmission pour soins psychiatriques sans consentement dans un établissement habilité par le préfet à soigner les personnes atteintes de troubles mentaux qui compromettent l'ordre public ou la sûreté des personnes (articles L 3211-2, L 3211-11, L3211-12 et L 3213-1 et suivants du code de la santé publique) ; des arrêtés de maintien ou de levée de mesure de soins psychiatriques (articles L 3211-12-1 et L 3213-1 et suivants du code de la santé publique).

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement du préfet de la Loire, délégation de signature est donnée à M. Gérard LACROIX, secrétaire général de la préfecture de la Loire, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, documents et correspondances administratives et comptables concernant l'administration de l'État dans le département de la Loire y compris les actes, arrêtés, décisions et documents exclus de l'article 1er.

**Article 3** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard LACROIX, secrétaire général de la préfecture de la Loire en qualité de responsable d'unité opérationnelle (RUO) à l'effet de :

- assurer le pilotage des autorisations d'engagement et crédits de paiement,
- décider des dépenses et recettes,
- constater le service fait sur la base des postes de dépenses et de recettes prévues à l'engagement juridique,
- prioriser les paiements, le cas échéant,
- en cas d'urgence avérée, par dérogation, engager les dépenses afférentes,

sur l'ensemble des programmes suivants :

Ministères	Programmes	RUO	Prescripteurs
Intérieur	104 - intégration et accès à la nationalité française	Préfecture	DDCS
	122 - concours spécifiques et administration	Préfecture	DCL (intempéries) SCPPAT (travaux d'intérêt local)
	216 - conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère	DRHM (action sociale et formation) DCL
	232 - vie politique, culturelle et associative	Préfecture	DCL (élections)
	303 – immigration et asile	Préfecture	DCL (rapatriements)
	307 - administration territoriale	Préfecture	DRHM-BBL (résidences, services administratifs, formation) SIDSIC (informatique et téléphonie) DRHM (ressources humaines) Corps préfectoral et directeurs (frais de représentation)

Intérieur	754 - contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	Préfecture	DCL (transports en commun, sécurité et circulation routière)
Économie et finances	148 - fonction publique	Préfecture	DRHM (action sociale)
	218 – conduite et pilotage des politiques économiques et financières	Préfecture	DCL (élections des juges des tribunaux de commerces)
	723 - opérations immobilières nationales et des administrations centrales	Préfecture	DRHM
	724 - opérations immobilières déconcentrées	Préfecture	DRHM (entretien immobilier)
Services du Premier Ministre	112 - impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Préfecture	SCPPAT (aménagement du territoire)
	333 - moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Préfecture	DRHM et sous-préfectures (charges immobilières de leurs bâtiments)
Cohésion des territoires	119 - concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	Préfecture	DCDL SCPPAT
Travail	111 - amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	Préfecture	DCL (élections prud'homales)
Agriculture et alimentation	149 – économie et développement durable des entreprises agricoles agroalimentaires et forestières	préfecture	DCL ( élections des assesseurs des tribunaux paritaires des baux ruraux)

Délégation est également donnée à Monsieur Gérard LACROIX à l'effet de :

- rendre exécutoires les titres de perception qu'il émet et d'admettre en non valeur les créances irrécouvrables,
- procéder à toutes les opérations relatives à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État sur le titre 2 du BOP 307 « administration territoriale ».

**Article 4 :** Sont exclues de cette délégation :

- la signature des ordres de réquisition du comptable public assignataire,
- la signature des décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

**Article 5** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard LACROIX, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian ABRARD, sous-préfet de Roanne, ou à Monsieur Rémi RECIO, sous-préfet de Montbrison, à l'effet de signer les actes, arrêtés et décisions tels que définis à l'article 2.

**Article 6** : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 17-20 du 27 mars 2017 relatif à la délégation permanente de signature de Monsieur le secrétaire général.

**Article 7** : Le secrétaire général de la Préfecture, le sous-préfet de Roanne et le sous-préfet de Montbrison sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Saint-Étienne, le 20 novembre 2017

Le Préfet

*Signé* Evence RICHARD